



COMITÉ SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2022
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE

Date de la convocation : 26 septembre 2022

Délégués en exercice : 108

Président de séance : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian METAIRIE, délégué titulaire d'Arcueil et Vice-Président,

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre à 10 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, régulièrement et individuellement convoqués par le Président le 26 septembre 2022, se sont réunis au nombre de 67 et 8 délégués ayant donné pouvoir. Ils peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions aux articles L.2121-17, L.2121-20 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'Espace Van Gogh, situé 62, quai de la Rappée, Paris 12ème, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président.



	Approbation du procès-verbal du comité du 14 juin 2022	Adopté à l'unanimité
	Compte-rendu des attributions exercées par le Président par délégation du comité syndical en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-14	Orientations budgétaires pour l'exercice 2023 <i>Il est proposé de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.</i>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-15	Crématorium de Nanterre – Principe de la délégation de service public – Lancement de la concession portant délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation du crématorium Nanterre <i>Il est proposé d'approuver le principe de la concession portant délégation de service public pour l'aménagement, la rénovation et l'exploitation du crématorium de Nanterre et d'autoriser le Président du syndicat à engager la procédure de mise en concurrence correspondante conformément, notamment, aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et des articles L. 3120-1 à L. 3125-2 et R. 3121-1 à R. 3125-7 du Code de la commande publique, à procéder à toute autre démarche exigée par la réglementation en vigueur et à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre du projet.</i>	Adopté à l'unanimité
Délibération 2022-10-16	Rapport d'activité du crématorium du Mont-Valérien à Nanterre pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission, par la société OGF, du rapport d'activité de la concession pour la construction et l'exploitation du crématorium du Mont-Valérien à Nanterre pour l'année 2021.</i>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-17	Rapport d'activité du crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission, par la société G2F, du rapport d'activité de la concession pour la construction et l'exploitation du crématorium du Val de Bièvre à Arcueil pour l'année 2021.</i>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-18	Rapport d'activité du crématorium du Parc à Clamart pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission, par la société OGF, du rapport d'activité de la concession pour la construction et l'exploitation du crématorium du Parc à Clamart relatif à l'année 2021.</i>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-19	Rapport d'activité du crématorium de Champigny-sur-Marne pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission, par la société « Services Funéraires de la Ville de Paris », du rapport d'activité de la concession pour la construction et l'exploitation du crématorium de Champigny-sur-Marne pour l'année 2021.</i>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-20	Rapport d'activité du crématorium de Montfermeil pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission, par la société OGF, du rapport d'activité de la concession pour la construction et l'exploitation du crématorium de Montfermeil pour l'année 2021 ; et demander au délégataire la mise en place d'un plan d'actions afin de présenter une activité bénéficiaire</i>	Le Comité syndical a pris acte



2522900910M0009510507

Délibération 2022-10-21	<p>Rapport d'activité de la délégation du service extérieur des pompes funèbres pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission par OGF du rapport annuel d'activité de la délégation du service extérieur des pompes funèbres pour l'année 2021.</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-22	<p>Rapport d'activité de la chambre funéraire du Mont-Valérien de Nanterre pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission par la société OGF du rapport d'activité de la délégation de service public pour l'exploitation et la rénovation de la chambre funéraire du Mont-Valérien de Nanterre relatif à l'année 2021</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-23	<p>Rapport d'activité de la chambre funéraire de Montreuil pour l'année 2021 <i>Il est proposé de prendre acte de la transmission par la société OGF du rapport d'activité de la délégation de service public pour l'exploitation et la rénovation de la chambre funéraire de Montreuil relatif à l'année 2021</i></p>	Le Comité syndical a pris acte
Délibération 2022-10-24	<p>Convention de concession pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre : Contrôle financier, administratif et patrimonial pour les exercices 2019 et 2020 <i>Il est proposé d'approuver le rapport de contrôle financier, administratif et patrimonial des exercices 2019 et 2020 du crématorium de Nanterre.</i></p>	Adopté à l'unanimité
Délibération 2022-10-25	<p>Modification du tableau des emplois. <i>Il est proposé d'approuver la modification du tableau des emplois au 15 octobre 2022 et d'approuver les modifications suivantes :</i></p> <p><i>Modification de poste :</i> <i>Le poste n°2 est affecté aux missions de juriste ouvert au cadre d'emploi des attachés.</i> <i>Le poste n°9 est affecté aux missions de Directeur.trice de la communication à temps non complet 5%.</i> <i>Le poste n°10 est affecté aux missions de responsable de la gestion administrative du personnel à temps non complet 10% et ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs.</i> <i>Le poste n°22 est affecté aux missions de chargé de missions.</i></p> <p><i>Création de poste :</i> <i>Poste n°6 affecté aux missions de Directeur.trice adjoint.e de la communication à temps non complet 20% et ouvert au cadre d'emploi des attachés.</i> <i>Poste n°7 affecté aux missions de Directeur.trice des ressources humaines à temps non complet 5% et ouvert au cadre d'emploi des attachés.</i></p> <p><i>Il est proposé d'autoriser, sur les postes de catégorie A, B et C, le recrutement d'un agent contractuel conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Le niveau de rémunération de cet agent correspondra à l'échelle attribuée au grade concerné selon l'expérience et la formation dont pourra se prévaloir l'intéressé/e.</i></p>	Adopté à l'unanimité



2322900910M0009510607

**Délibération
2022-10-26**

Mise à disposition de personnel du SIPPAREC au profit du SIFUREP

**Adopté à
l'unanimité**

Il est proposé approuve la mise à disposition, à compter du 1^{er} janvier 2023, du personnel du SIPPAREC suivant, au profit du SIFUREP :

Fonction	Temps de mise à disposition (par semaine)	Durée de la mise à disposition
Directrice adjointe de la communication	20%	3 ans
Responsable de la gestion administrative du personnel	10%	3 ans
Conseillère de prévention	5%	3 ans
Directrice de la communication	5%	3 ans
Directrice des ressources humaines	5%	3 ans

La séance est levée à 11h44.

Paris, le
Le Président




Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Établissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense

Affiché au siège du Syndicat le 7 octobre 2022.



2522900910M0009510707